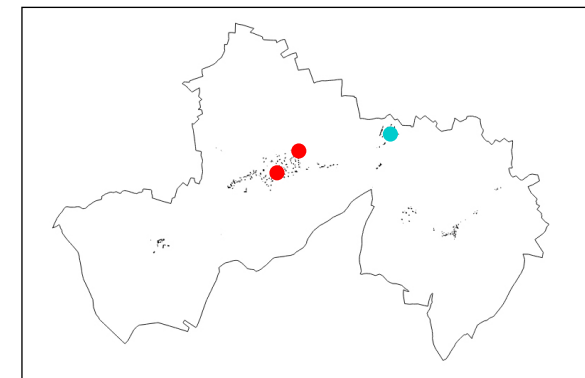


SAINT LAURENT CHABREUGES

CENTRE BOURG

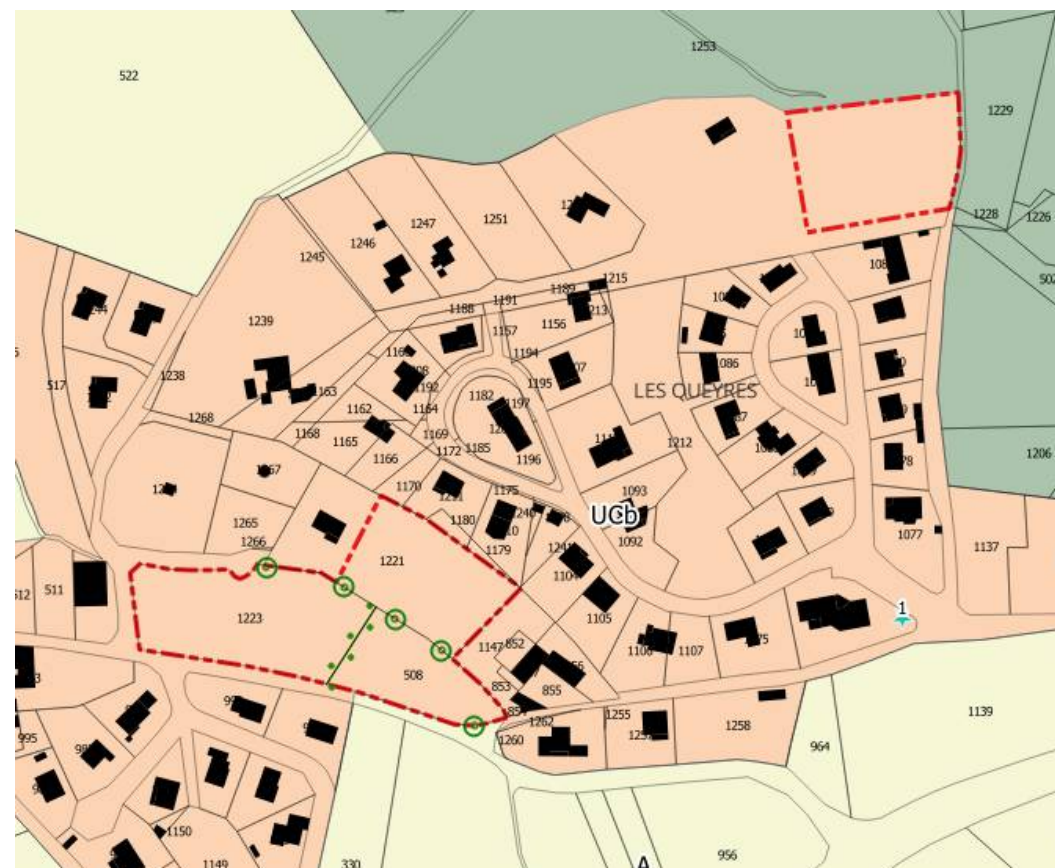
CONTEXTE

Saint Laurent Chabreuges
Centre bourg
0,12 Ha
Habitat



ENJEUX ET OBJECTIFS GÉNÉRAUX

> Permettre le développement du Centre bourg de la commune





LÉGENDE

-  Périmètre de l'OAP
-  Accès au secteur
-  Voie carrossable à créer
-  Habitat individuel ou groupé
-  Arbres à conserver
-  Haies à conserver
-  Plantations à constituer

PROGRAMMATION & MIXITÉ FONCTIONNELLE

> Secteur A : l'OAP prévoit la création d'environ 9 logements individuels ou groupés pour une densité minimale brut de 12 log/Ha. Si l'aménagement ne fait pas l'objet d'une opération d'aménagement d'ensemble, chaque opération devra respecter la densité moyenne de l'OAP.

> Secteur B : l'OAP prévoit la création d'environ 4 logements individuels ou groupés pour une densité minimale de 13,5 log/Ha. Si l'aménagement ne fait pas l'objet d'une opération d'aménagement d'ensemble, chaque opération devra respecter la densité moyenne de l'OAP.

ACCESSIBILITÉ ET DESSERTE INTERNE

> Secteur A : le secteur est accessible par l'Ouest (Impasse) et par l'Est (rue en direction de la Mairie). Une voie carrossable est créée afin de relier les deux accès et desservir tous les lots

> Secteur B : le secteur est accessible par le Sud (Les Queyres), et par l'Est et l'Ouest (chemins ruraux)

INSERTION ARCHITECTURALE, URBAINE ET PAYSAGÈRE

> Des arbres et haies sont présents dans le secteur A, ils sont à conserver

> Des plantations sont à constituer (arbres, haies) en limites séparatives, ainsi qu'en limite Sud du secteur A afin de diminuer les nuisances liées à la RD 128. Les haies mono-typées sont interdites

> L'aménagement du secteur B nécessite la coupe et l'abatage d'arbres présents sur le secteur

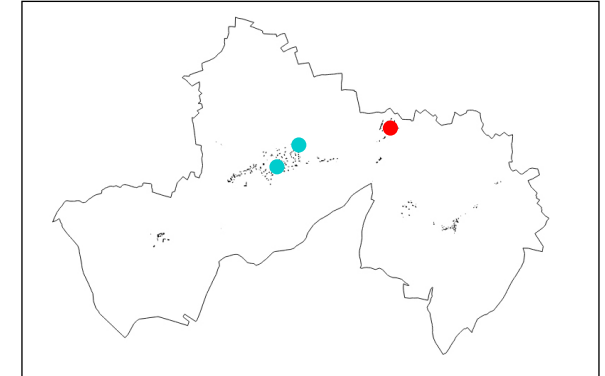


SAINT LAURENT CHABREUGES

BARAQUE DAVID

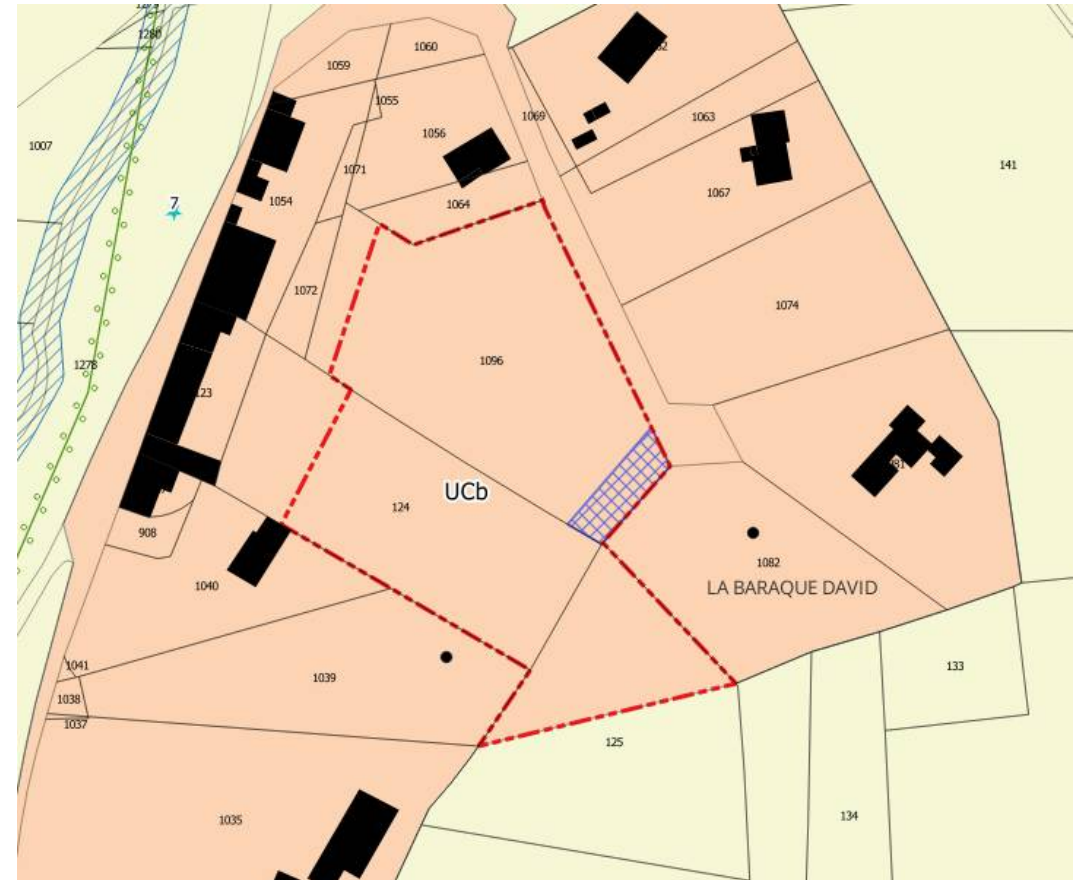
CONTEXTE

Saint Laurent Chabreuges
Baraque David
0,78 Ha
Habitat








ENJEUX ET OBJECTIFS GÉNÉRAUX

> Compléter l'enveloppe urbaine du village de La Baraque David





LÉGENDE

-  Périmètre de l'OAP
-  Accès au secteur
-  Voie carrossable à créer
-  Habitat individuel ou groupé
-  Plantations à constituer

PROGRAMMATION & MIXITÉ FONCTIONNELLE

> L'OAP prévoit la création d'environ 7 logements individuels ou groupés pour une densité minimale brut de 12 log/Ha. Si l'aménagement ne fait pas l'objet d'une opération d'aménagement d'ensemble, chaque opération devra respecter la densité moyenne de l'OAP.

ACCESSIBILITÉ ET DESSERTE INTERNE

- > Le secteur est accessible par l'Est (impasse Baraque David)
- > Une voie carrossable en impasse est créée afin de desservir tous les lots

INSERTION ARCHITECTURALE, URBAINE ET PAYSAGÈRE

> Des plantations sont à constituer (arbres, haies) en limites séparatives, ainsi qu'en limite Sud du secteur afin de marquer la limite avec l'espace agricole. Les haies monotypées sont interdites

